



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Influenza aviaire dans le département de la Charente : levée des mesures de restriction.

Angoulême, le 17 juin 2022

Après avoir levé les zones de protection autour des deux foyers d'influenza aviaire le 7 juin dernier et face au constat d'absence de circulation virale, nous sommes dès aujourd'hui en mesure de lever toutes les restrictions mises en place sur les communes de St Romain et de Laprade

Il est donc de nouveau possible, dès aujourd'hui, de sortir les volailles en extérieur dans ces territoires. Toutes les mesures de surveillance ont été mises en place au cours des dernières semaines : plus de 2 000 prélèvements au total ont été réalisés dans des basses-cours comme dans les élevages professionnels sans qu'aucun ne révèle la présence du virus.

Désormais, les mouvements d'oiseaux peuvent s'effectuer sans contraintes sanitaires particulières. Les mises en place de volailles peuvent être effectuées dans tous les élevages à l'exception de ceux dans lesquels le vide sanitaire doit encore être de rigueur.

Même si l'évolution de la situation sanitaire est favorable sur notre territoire, les mesures de prévention restent de rigueur. En effet, la biosécurité permet de préserver les élevages de nombreuses maladies au-delà de l'influenza aviaire.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**